Image not found or type unknown

Conge donne par bailleur pour habiter

Par **menthchoc**, le **02/04/2010** à **13:46**

Bonjour,

j'ai reçu un congé pour reprise personnel pour une maison en location selon un contrat de bail de 3 ans

cette maison n'a pas été vendu et la propriétaire ou l'un de ses descendants n'y habite pas.

Comment puis-je prouver ceci afin de déposer une procédure au tribunal

merci

Par **menthchoc**, le **03/04/2010** à **11:27**

tous le monde ou presque sait qu'un propriétaire ne peut pas vous donner votre congé n'importe comment.
C'est la loi

maintenant comment prouver qu'il a fait n'importe quoi? c'est plus difficile ! la loi ne dit pas comment faire.

pas beaucoup de réponses !

moi en tout cas je ne sais pas

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés